



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-896-1292 du 28/06/2021

**APPEL A CANDIDATURES - MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU DIRECTEUR
ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DES BOUCHES DU RHONE -
CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône –DSDEN 13 – Catégorie A

Le poste est localisé à la DSDEN 13 – 28 Boulevard Charles Nédélec – 13230 MARSEILLE CEDEX
Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP sous la référence 2021-646379.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 06 juillet 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône

Intitulé du recruteur : Ministère de l'éducation nationale/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche –
Inspection académie des Bouches du Rhône (13)

Organisme de rattachement : Académie d'Aix-Marseille

Localisation : MARSEILLE (13)

Catégorie : A – Médecin de l'éducation nationale

Intitulé : Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des
Bouches du Rhône

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2021

Adresse : Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône
28 boulevard Charles Nédélec
13230 Marseille cedex 1

Statut : Médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe, classé en groupe II par arrêté du 3 septembre 2012,
détaché dans l'emploi de conseiller technique, débute à l'indice brut 912 et culmine à la hors-échelle B.

Description de la fonction :

Le conseiller technique responsable départemental est placé sous l'autorité du DASEN.

Il est chargé d'appliquer dans le département la politique nationale et académique dans le domaine de la santé
scolaire. A cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les
médecins de l'éducation nationale. Il organise les activités et participe à la planification des moyens propres du
service de santé scolaire.

Il doit se positionner au sein du système éducatif et système de santé, connaître l'organisation et le
fonctionnement institutionnel, savoir informer, communiquer et conseiller dans le champ de la santé.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale – conseillers techniques sont définies par la
circulaire n°2015-118 du 10 novembre 2015 publiée au B.O. n° 42 du 12 novembre 2015.

Conditions particulières d'exercice :

Conformément aux dispositions du décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions
statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation
nationale - conseiller technique, peuvent être nommés dans un emploi de médecin de l'éducation nationale-
conseiller technique du groupe II ou du groupe III, les médecins appartenant à un corps ou cadre d'emplois de
fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris
ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique hospitalière, titulaires d'un grade d'avancement et comptant au moins huit ans de services effectifs en qualité de médecin dans l'un de ces corps, cadres d'emplois ou emplois.
Cet emploi est classé dans le groupe II de la cartographie des emplois tenant compte de la typologie nationale établie pour le RIFSEEP. Il ouvre droit à une IFSE mensuelle et au CIA.

Personne à contacter (nom, téléphone, courriel) :

Monsieur Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône
28 Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1
Tel : 04 91 99 66 66
Mail : ce.ia13@ac-aix-marseille.fr

Modalités de candidature :

Les candidats doivent faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Direction des Ressources Humaines – Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement, place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence – Tel. : 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mail),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : ce.ia13@ac-aix-marseille.fr, au Dr Fabienne Calloue, Médecin Conseiller Technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille (fabienne.calloue@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr . L'objet du mail mentionnera le numéro de l'annonce PEP.

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2 – 1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.